

# Fédération Internationale de Tir à L'Arc

## Procès-verbal du VI-e Congrès International de Tir à L'Arc

Prague, 17 Août 1936.

### I. Ouverture du Congrès

Le VI-e Congrès International de Tir à L'Arc se tient dans les salons de l'Hôtel de PARIS à PRAGUE. Ouverture de la séance à 9 heures.

Le Président Monsieur BRONISLAW PIERZCHALA présente ses salutations à tous les délégués, représentant les nations suivantes:

Angleterre,  
Belgique,  
France,  
Pologne,  
Suède,  
Tchécoslovaquie.

Par quelques paroles judicieusement choisies le Président PIERZCHALA félicite l'Union des Archers de Tchécoslovaquie pour la parfaite organisation des Championnats Internationaux et Championnat du Monde de 1936 dont la réussite totale a justement récompensé leurs efforts.— Les épreuves se sont déroulées sans heurt et sans réclamation, à la satisfaction de tous les concurrents.

### II. Approbation du procès-verbal du VI-e Congrès

Le délégation polonaise dépose une réclamation au sujet du règlement du championnat du monde, rappelant qu'une discussion prolongée avait eu lieu à BRUXELLES sur la question de savoir si le règlement comporterait plusieurs championnats du Monde, soit sur grandes distances, soit sur courtes distances, soit aux distances particulières.— Les Polonais s'étonnent donc que les concours de 1936 se soient déroulés sur une autre formule.

Monsieur DEMARE déclare que le procès-verbal du V-e Congrès est le rapport exact des décisions prises et si, en effet, l'idée émise d'établir plusieurs Championnats du Monde, avait été mise en discussion, il avait été formellement décidé qu'il n'y aurait qu'un Championnat du Monde, obtenu en totalisant les résultats des épreuves aux différentes distances.

Cette question étant tranchée et l'Assemblée ne présentant pas d'autre objection, le procès-verbal est adopté.

### III. Rapport Moral du Président.

L'année écoulée a débuté par les Championnats du Monde organisés avec le plus grand soins par la Fédération de Tir à L'Arc au Berceau à Bruxelles. Aux championnats participaient les nations suivantes; Angleterre, Belgique, France, Hollande, Pologne, Suède et Tchécoslovaquie. — En tout 23 Archères et 50 Archers.— Mr. Schybergson, le représentant de la Finlande, prenait aussi part aux concours, bien que les archers de ce pays ne soient pas encore affiliés à la FITA. Nous avons à noter pour la première fois la participation des archères belges

aux courtes distances, ainsi que celle des archères françaises qui, les premiers jours, obtinrent de très beaux résultats. Les compétiteurs de Tchécoslovaquie se servaient pour la plupart d'arcs américains—cet instrument de tir accuse de grandes qualités. Il faut souligner ici le grand succès de l'équipe tchécoslovaque, surtout de Mr. LENEČEK qui a gagné le plus grand nombre de points dans toutes les distances réunies. Les concours ont eu lieu sur le Stade du Centenaire qui se trouve sur le terrain de l'Exposition Universelle. Les concurrents, arrivés pour les championnats, ont eu l'occasion de visiter l'Exposition et d'en admirer toute la beauté. Malheureusement le charme de leur séjour fut assombri par le grand deuil, causé par la mort tragique de Sa Majesté Astrid, Reine des Belges. Le Président PIERZCHALA au nom de toutes les nations affiliées à la FITA a présenté ses condoléances au Président de la Fédération belge.

**Congrès.** Par suite aux délibérations du V-e Congrès on apporta quelques modifications au règlement et aux statuts de la FITA. — 1°. on décida que dorénavant il y aurait pour les épreuves dames et messieurs, individuelles et par équipes, deux championnats, l'un aux longues distances, l'autre aux courtes distances et que champion du monde sera l'équipe ou l'individuel, ayant obtenu le plus grand nombre de points en totalisant toutes les épreuves. De cette façon il y aurait 8 championnats pour longues et courtes distances, 4 pour messieurs et 4 pour dames individuellement ou par équipes et 4 championnats du monde, 2 pour messieurs et 2 pour dames, individuellement ou par équipes: en tout 12 championnats—8 championnats et 4 championnats du monde. Une autre modification concerne le nombre de flèches dans la section dames, longues distances: 120 flèches au lieu de 144 à la distance de 70 mètres et 72 flèches au lieu de 48 à la distance de 50 mètres. — Sur la proposition de Monsieur QUENTIN, appuyée par les Tchécoslovaques on décida qu'aux prochains championnats du monde chaque trou de flèche sera bouché avec une pastille de papier collant et ceci au fur et à mesure du lancement des flèches.

Enfin le Congrès prit la résolution que toutes les motions, concernant les modifications au règlement ou aux statuts de la FITA, de même que les candidatures au Conseil, devront être notifiées par écrit au président de la FITA avant le 1-er Février de chaque année. Le Secrétaire Général en avisera tous les membres de la Fédération avant le 1-er Avril de chaque année.

Pendant l'exercice écoulé 11 nations appartiennent à la FITA notamment: Angleterre, Belgique, Egypte, Etats-Unis, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Pologne, Suède et Tchécoslovaquie. Cependant il y a lieu de noter que la participation de certaines de ces nations est purement théorique (Egypte, Etats-Unis, Hongrie). Malgré les réclamations ces nations ne versent pas leur cotisation annuelle et n'entretiennent aucun contact avec la FITA. La question se pose faut-il

encore patienter, en envoyant de nouvelles lettres de réclamation ou radier ces fédérations de la liste de nos membres, selon l'art 5 des Statuts.

Mr. MAVROMMATIS, Président de la Fédération Hellénique de Tir et de Chasse nous a fait savoir il y a quelques mois qu'il avait créé à Athènes un Club de Tir à l'Arc, affilié à la Fédération précitée. La Fédération grecque s'intéresse vivement à l'activité de la FITA, quant au paiement des cotisations il trouve des obstacles dans le contrôle des devises dans ce pays.

Au mois de Janvier dernier les archers roumains se sont adressés à l'Union des Tireurs de

Pologne, demandant si leur club pourrait être admis à la FITA. L'Union des Tireurs leur a fait parvenir les statuts de la FITA et les a renseigné sur les conditions de l'adhésion. La réponse définitive ne nous est pas encore parvenue, mais nous espérons qu'au cours du prochain exercice, nous réussirons à nouer des relations avec la Roumanie, ainsi qu'avec la Finlande dont le représentant participe depuis deux ans à nos championnats du monde.

Mr. SCHYBERGSON, le Président de la Fédération de Tir à l'Arc de la Finlande s'est adressé à nous par l'intermédiaire du cpt. Sixten von Hofsten demandant l'appui de la Fita pour



Mr. le Dr. Bronislaw Pierzchala Président de la F. I. T. A.

Phot. par M. Heilborn.

les démarches faites par la Finlande en vue de l'obtention des Jeux Olympiques de 1940. En revanche le comité institué dans ce but par Mr. Schybergsson se disait disposé à travailler pour l'introduction du tir à l'arc au programme des Jeux. Le Bureau de la FITA a écrit aussitôt à tous ses membres pour solliciter leur collaboration. Les réponses qui nous sont parvenues étaient fort bienveillantes, malheureusement il fut décidé depuis que la prochaine Olympiade serait organisée à TOKIO. Malgré toutes les difficultés nous ne cessons de croire que notre sport sera introduit aux prochains Jeux Olympiques en Japon, où le tir à l'arc est exercé depuis des siècles avec le plus brillant succès.

Comme suite à la proposition de Mr. QUENTIN le Président de la FITA a envoyé avant le Congrès de Berlin une procuration à Mr. CAR-

NOT, Président de l'Union Internationale des Sociétés de Tir, lui demandant de plaider pour la cause de la FITA. Nous remercions vivement Mr. QUENTIN de l'intérêt qu'il porte à notre fédération et nous espérons bien que l'intervention de Mr. CARNOT sera couronnée de succès.

#### **Adhésion de la Fita au Bureau permanent des fédérations internationales sportives.**

La question de l'adhésion de la FITA au B. P. F. I. S. n'est pas encore décidée. Conformément à la résolution du V-e Congrès le Bureau de la FITA a envoyé à tous ses membres le règlement du B. P. F. I. S. demandant leur avis sur cette adhésion. Deux fédérations ont communiqué leur opinion, la Grèce qui était pour l'adhésion, et la Pologne qui était contre celle-ci.

La question reste donc en suspens et doit être résolue par le présent Congrès.

Comme suite à l'intervention de l'Union des Archers de Pologne on enseigne le tir à l'arc aux cours de tir pour les officiers et les sous-officiers, organisés par l'Union des Tireurs de Pologne. Aux cours sus-mentionnés prennent aussi part les membres des clubs: „Aizsargi“ de Lettonie et „Kaitseliit“ de l'Estonie. De cette façon l'Union des Archers de Pologne fait la propagande de notre sport dans ces deux pays. Il serait à désirer que nous puissions la continuer et voir à l'avenir ces deux nations devenir membres de la FITA.

L'Union des Archers de Pologne s'est adressé cette année aux fédérations d'Angleterre de France et de Suède pour leur proposer d'organiser des concours par correspondance, le même jour et selon les mêmes règles et dont on se communiquerait les résultats. L'Angleterre seule accepta la proposition polonaise. Les concours étaient organisés le 24 Juillet, à Londres sur le stade de Hyde-Park, à Cracovie sur celui des Fonctionnaires de Poste à Dębni.

Pour les résultats voir le tableau ci-dessous:

## RÉSULTATS DES CONCOURS PAR CORRESPONDANCE ANGLETERRE-POLOGNE

le 24 juillet 1936.

### ANGLETERRE

Messieurs:		Dames:	
cpt. A. Schekleton . . . . .	491 p.	Mrs. Simon . . . . .	482 p.
J. Davey . . . . .	478 p.	Nettleton . . . . .	425 p.
H. A. Cox . . . . .	413 p.	Williams . . . . .	386 p.
cpt. M. G. Hogg . . . . .	357 p.	Atkinson . . . . .	335 p.
G. Bernard . . . . .	337 p.	Williams M. . . . .	256 p.
cpt. Ingham . . . . .	278 p.	Berneby . . . . .	233 p.
	<u>2354 p.</u>		<u>2117 p.</u>

### POLOGNE

Messieurs:		Dames:	
Wójcik . . . . .	546 p.	Mmes. Kurkowska-Spychajowa . . . . .	587 p.
Prugar . . . . .	496 p.	Bunsch . . . . .	528 p.
Bobulski . . . . .	446 p.	Janecka . . . . .	502 p.
Bielawski . . . . .	398 p.	Pańkow . . . . .	503 p.
Szymuś . . . . .	366 p.	Stempień . . . . .	371 p.
Dr. Bunsch . . . . .	342 p.	Makuch . . . . .	229 p.
	<u>2594 p.</u>		<u>2720 p.</u>

Le Bulletin de la FITA a paru cette année-ci avec grand retard en raison des difficultés financières. Il fut édité grâce à la subvention de l'Union des Archers de Pologne et comporte: le procès verbal du V-e Congrès, le résultat et prix des V-es Championnats du Monde à Bruxelles, les communiqués officiels de la FITA et, dans la partie non-officielle deux articles sur le tir à l'arc écrits par MM. PAKUŁA et ŁOTOCKI. Le bureau de la Fédération Internationale adresse une demande à tous ses membres de vouloir bien nous procurer des articles pour le prochain numéro; l'année passée nous avons publié un article, émanant de Mr. Davey, champion anglais, il serait très intéressant si les archers de Belgique de France et de Suède, où le sport de tir à l'arc est exercé depuis longtemps voulaient nous communiquer leurs observations.

Le rapport moral du Président est vivement applaudi par les membres du Congrès. Au sujet du passage de ce rapport, relatif aux Jeux Olympiques, Monsieur MAGNIETTE, Président de la Fédération Nationale de tir à l'Arc de Belgique, signale, comme il le fit dans les congrès précé-

dents, que l'admission du sport du tir à l'arc aux Jeux Olympiques nécessite d'abord l'adhésion de la FITA au Bureau Permanent des Fédérations Internationales Sportives, il préconise donc cette adhésion, indispensable dit-il, si la FITA persiste dans son intention de participer aux futures Olympiades.

Le Conseil ne prend encore aucune décision et sur proposition de Mr. QUENTIN décide d'attendre le résultat du Congrès de Berlin.

#### IV. Cotisation.

Suivant les statuts de la FITA, le Congrès est appelé à décider du prix de la cotisation à l'unanimité, la cotisation annuelle reste fixée à deux cent cinquante francs français.

#### V. Rapport Financier.

Après l'examen de la comptabilité, la commission des contrôleurs aux comptes (M. Capitaine Hogg, Angleterre, Docteur Popp, Tchécoslovaquie, Paul Demare, France) a approuvé le rapport suivant:

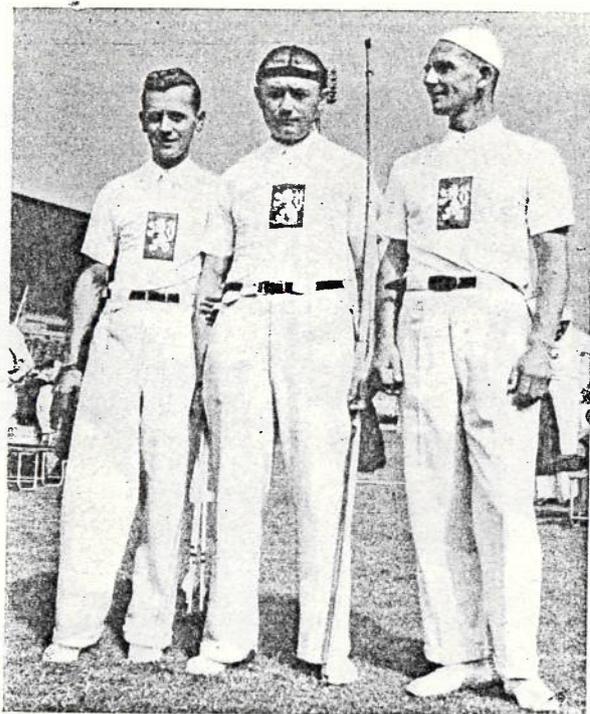
**Rapport financier du Bureau de la F. I. T. A.  
pour l'exercice 1935/36.**

**Dépenses:**

Frais de port et fournitures de bureau . . . . .	124.65
Remunération pour les travaux de secrétariat . . .	460.—
Impression du Bulletin Officiel de la FITA . . . . .	684.30
Divers . . . . .	36.—
	<u>zł. 1304.95</u>

**Recettes:**

Encaissements des cotisations 1934/35 frs. 750 . . .	255.49
Encaissement des cotisations 1935/36 frs. 1000 . . .	352.96
Subvention . . . . .	594.30
Abonnement du Bulletin . . . . .	27.90
solde de l'exercice 1936/37.	<u>131.32</u> zł. 1361.97



Les archers Tchecoslovaque.

**Prévision sur l'exercice  
1936/37**

Encaissement des cotisations frs. 2750 . . . . .	953.—
Arrérages en cotisations frs. 2250 . . . . .	875.—
	<u>zł. 1828.—</u>
Dépenses . . . . .	1828.—
	<u>zł.</u>

**VI. Les VII-es Championnats Internationaux  
et Championnat du Monde en 1937.**

Monsieur Paul DEMARÉ, au nom de la Fédération Française de Tir à l'Arc, déclare que, suivant les dispositions prises au cours des années précédentes, les Championnats Internationaux et Championnat du Monde auront lieu au mois d'Août 1937 à PARIS.

Les pourparlers à ce sujet sont en cours au-

près des pouvoirs publics français et, étant donné la coïncidence de date avec l'Exposition, il est à prévoir que les avantages seront accordés sur le prix des voyages.

**VII. Jeux Olympiques.**

Cette question est à l'ordre du jour, mais l'Assemblée a déjà pris une résolution sur cet article, à la suite de l'objection, présentée par Monsieur MAGNIETTE sur un passage du rapport moral du Président PIERZCHALA. La FITA attendra le résultat du Congrès de Berlin.

**VIII. Questions diverses.**

Monsieur MAGNIETTE a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition écrite, modifiant les dimensions et numérotage des eibles pour les tirs de 35 et 25 mètres, ainsi conçue:

„Pour équilibrer les chances de chacun et pour rationaliser le tir, nous proposons de compenser la longueur des distances par la grandeur (diamètre) des cibles. Cependant devant l'objection présentée par les délégations anglaise et polonaise pour les longues distances, dans lesquelles la compensation s'établit par le nombre de flèches, nous préconisons le maintien de la cible actuelle à 50 m., l'emploi de la cible de 45 centimètres, divisée en 10 zones, à 25 m.“

Cette proposition a fait, l'objet des conversations antérieures a la réunion entre les divers dirigeants de la Fédération, mais l'accord n'était

pas réalisé et une discussion très animée agita le Congrès pendant un certain temps. L'emploi de la cible de 80 centimètres de diamètre semblait rallier les suffrages, par contre le numérotage de la cible de 45 centimètres en 10 zones pour le tir à 25 m. n'avait que peu de succès. Certaines fédérations demandèrent a étudier cette question sur le terrain et le Congrès décide, conformément a l'amendement au règlement adopté à Bruxelles en 1935, que la proposition belge sera envoyée à chaque fédération qui enverra son avis par écrit.



Les archères Tchécoslovaques.

### IX.

Monsieur MAGNIETTE au nom de la Commission technique, instituée en vue des Championnats de Prague rapporte que les épreuves se sont déroulées sans aucune contestation ni réclamation et propose au Congrès d'homologuer tous les résultats des concours. Le Conseil approuve à l'unanimité. La commission technique adresse ses remerciements et ses félicitations à Mr. KUBA, pour la façon magistrale dont il a dirigé les tirs.

La proposition de Mr. LEŚNIEWSKI, demandant que la commission technique se réunisse

à PARIS avant le commencement des épreuves n'est pas adoptée.

Le Président PIERZCHALA adresse alors à tous les assistants quelques paroles cordiales et leur donne rendez-vous l'an prochain à PARIS.

La séance est levée à 10 heures 45.

(—) Paul Demare

Secrétaire Général Adjoint de la FITA

Président du Congrès

(—) Dr. Br. Pierzchala